

« son nom que de Barthélemye Turrin, sa mère, volontairement reconnaît et confesse tenir, porter et posséder en emphytéose perpétuelle de la directe, censive, seigneurie haute, moyenne et basse de monseigneur Jacques-Gabriel de la Chaize d'Aix Dubut, archidiacre de l'Ile-Barbe, seigneur du bourg de la dite Ile, Caluire, le Vernay, partie de Colonges et autres lieux, absent, le notaire royal soussigné pour lui présent et acceptant ; Premièrement : une vigne contenant environ *trois fossérées* ou une *bicherée*. » (Puis viennent les quatre confins et la reconnaissance se termine ainsi) « Sous les sens et servis annuel en perpétuel d'un demi raz et une demi coupe d'avoine, mesure de Lyon, d'un quart de poule et un denier pille fort. Fait et passé le 8 mai 1677, en présence et signé Michel, notaire royal, dûment au bureau de Lyon. »

Voici pour terminer deux reconnaissances, l'une d'un bourgeois, l'autre d'un habitant de Colonges : en 1779, « Sieur Claude Dussausoy, bourgeois de Lyon, y demeurant rue de l'Enfant-qui-Pisse, a reconnu à la rente noble de l'archidiaconnée et l'Ile-Barbe, par devant M^e Morel et son confrère, notaires à Lyon, le 28 avril 1779 :

1^o A savoir, la plus grande partie d'un tènement de terrain pour le maître et pour le granger, écurie, fenièrre, tenailler, cave, cour, chapelle, jardin, parterre, autres jardins potagers, pré, verger, allée de peupliers et d'arbres fruitiers, serre, lavoir, réservoir, terre, vigne et autres dépendances, situés en la paroisse de Colonges au-Mont-d'Or, au territoire du Mas de Cruis, Ponton

latin. Les noms y sont toujours au génitif. — Alardi, Petri, Joannis (Alard, Pierre, Jean).